



Bibliothèque municipale
14 rue Père Ange Le Proust
22400 LAMBALLE - ARMOR

Ville de LAMBALLE - ARMOR

FICHE D'INSCRIPTION EPN (Espace Public Numérique)(à partir de 12 ans)

Nom.....

Prénom.....

Adresse de Résidence.....

.....

Téléphone.....

Adresse mail.....

Date de naissance.....

Je déclare avoir pris connaissance de la charte informatique de la bibliothèque
(présenté au dos) et en accepte les termes.

Date..... Signature



Bibliothèque municipale
14 rue Père Ange Le Proust
22400 LAMBALLE - ARMOR

Ville de LAMBALLE - ARMOR

FICHE D'INSCRIPTION EPN (Espace Public Numérique)(à partir de 12 ans)

Nom.....

Prénom.....

Adresse de Résidence.....

.....

Téléphone.....

Adresse mail.....

Date de naissance.....

Je déclare avoir pris connaissance de la charte informatique de la bibliothèque
(présenté au dos) et en accepte les termes.

Date..... Signature

Espace multimédia - Charte de l'utilisateur

1- Objet de la charte

Le développement de l'informatique et l'arrivée des nouvelles technologies d'information et de communication : internet, cédéroms, dvdéroms.... ont permis d'élargir le champ des ressources documentaires en complément des documents papiers. La Ville de Lamballe a souhaité mettre à disposition de tous ces nouvelles technologies avec la création d'un espace multimédia. Face à ses nouveaux supports et outils, la municipalité a jugé opportun d'élaborer une charte rappelant les règles de fonctionnement de l'espace pour permettre une meilleure gestion commune de l'utilisation des ressources informatiques dans le respect de la réglementation et de la législation en vigueur.

2- Fréquentation de l'Espace Multimédia.

Condition d'accès

l'accès à l'espace multimédia est gratuit pour tous.

Toute personne fréquentant l'espace multimédia devra avoir préalablement pris connaissance des modalités d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition. Par la signature de la charte, remise à la bibliothèque, l'utilisateur s'engage à en respecter les termes (signature du responsable légal pour les mineurs).

Ressources informatiques à disposition :

Les postes à la disposition du public offrent les services suivants.

- Consultation de cédéroms ou dvdéroms disponibles à la bibliothèque

- Recherche documentaire sur Internet

Durée et réservation

La durée d'utilisation est limitée à un créneau horaire d'une heure par personne et par jour après accord du personnel de la bibliothèque.

3- Législation

L'utilisation des ressources de l'espace multimédia doit se faire dans le respect des normes légales et réglementaires en vigueur.

La consultation des sites, la réception et/ou la diffusion d'informations contraires aux missions des établissements publics et à la législation française ou européenne, est strictement interdite (pornographie, racisme, diffamation, négationnisme...)

- Protection des personnes

Toute constitution d'un fichier comprenant des informations nominatives, à partir des ressources informatiques mises à disposition, est strictement interdite.

- Droits d'auteur

L'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle interdit de reproduire librement un texte, une image, un son, sans le consentement de son auteur. Il est donc nécessaire de demander la permission à l'auteur avant d'utiliser, pour d'autres fins que la consultation personnelle, un document diffusé sur internet. De même, tout extrait textuel, graphique ou sonore provenant d'internet doit être cité.

4- Responsabilités

La ville de Lamballe et les agents de la bibliothèque ne sauraient être tenus pour responsables du contenu des informations accessibles depuis les ressources informatiques mises à disposition et du contenu des messages électroniques émis par les utilisateurs.

5- Utilisation des ressources informatiques

- Téléchargement

Afin d'éviter l'intrusion de virus, tout téléchargement de fichiers et toute utilisation de supports n'appartenant pas à la bibliothèque ne peuvent se faire sans l'autorisation préalable du personnel. Les supports extérieurs à la bibliothèque seront automatiquement vérifiés à l'antivirus.

- Installation de logiciels

Seuls les logiciels acquis par la ville de Lamballe et disponibles à la bibliothèque peuvent être consultés. L'installation de logiciels personnels ou libres n'est pas autorisée.

- Utilisation du disque dur

L'enregistrement de documents sur le disque dur est autorisé mais doit rester temporaire.

Le disque dur est un espace de travail accessible à tous, et ne permet pas de ce fait d'assurer la stricte sécurité et la confidentialité des documents s'y trouvant. Un nettoyage du disque dur est effectué régulièrement.

- Impression

l'utilisation de l'imprimante est payante. Les tarifs, fixés par le conseil municipal, sont affichés.

- Internet

Les inscriptions en ligne pour les mineurs ne sont pas autorisées sans l'accord du personnel de la bibliothèque. La communication de leurs coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) est strictement interdite. Les forums, listes de diffusion, blog et chats sont interdits.

- Configuration matérielle

Il est formellement interdit de s'introduire frauduleusement ou d'altérer le fonctionnement ou les données ressources informatiques mises à disposition.

L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place. Il doit signaler toute anomalie constatée.

6- Conseils quant à la qualité et la validité de l'information sur internet

La qualité et le contenu infomatif des documents électroniques peuvent être de qualité très variable. Il ne suffit pas de trouver une information, il faut en vérifier la source (références de l'auteur, date de diffusion de l'information) et toujours garder un esprit vigilant et critique.

7- Respect de la charte

En cas de non respect de cette charte, le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute consultation en cours. Et selon la gravité des faits constatés, la ville de Lamballe pourra interdire temporairement ou définitivement l'accès à l'espace multimédia. Pour les mineurs, un courrier sera adressé aux parents.

8- Evolution de la charte

En cas de modification de la présente charte, la version révisée sera portée à la connaissance des utilisateurs et devra immédiatement être prise en compte.

Espace multimédia - Charte de l'utilisateur

1- Objet de la charte

Le développement de l'informatique et l'arrivée des nouvelles technologies d'information et de communication : internet, cédéroms, dvdéroms.... ont permis d'élargir le champ des ressources documentaires en complément des documents papiers. La Ville de Lamballe a souhaité mettre à disposition de tous ces nouvelles technologies avec la création d'un espace multimédia. Face à ses nouveaux supports et outils, la municipalité a jugé opportun d'élaborer une charte rappelant les règles de fonctionnement de l'espace pour permettre une meilleure gestion commune de l'utilisation des ressources informatiques dans le respect de la réglementation et de la législation en vigueur.

2- Fréquentation de l'Espace Multimédia.

Condition d'accès

l'accès à l'espace multimédia est gratuit pour tous.

Toute personne fréquentant l'espace multimédia devra avoir préalablement pris connaissance des modalités d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition. Par la signature de la charte, remise à la bibliothèque, l'utilisateur s'engage à en respecter les termes (signature du responsable légal pour les mineurs).

Ressources informatiques à disposition :

Les postes à la disposition du public offrent les services suivants.

- Consultation de cédéroms ou dvdéroms disponibles à la bibliothèque

- Recherche documentaire sur Internet

Durée et réservation

La durée d'utilisation est limitée à un créneau horaire d'une heure par personne et par jour après accord du personnel de la bibliothèque.

3- Législation

L'utilisation des ressources de l'espace multimédia doit se faire dans le respect des normes légales et réglementaires en vigueur.

La consultation des sites, la réception et/ou la diffusion d'informations contraires aux missions des établissements publics et à la législation française ou européenne, est strictement interdite (pornographie, racisme, diffamation, négationnisme...)

- Protection des personnes

Toute constitution d'un fichier comprenant des informations nominatives, à partir des ressources informatiques mises à disposition, est strictement interdite.

- Droits d'auteur

L'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle interdit de reproduire librement un texte, une image, un son, sans le consentement de son auteur. Il est donc nécessaire de demander la permission à l'auteur avant d'utiliser, pour d'autres fins que la consultation personnelle, un document diffusé sur internet. De même, tout extrait textuel, graphique ou sonore provenant d'internet doit être cité.

4- Responsabilités

La ville de Lamballe et les agents de la bibliothèque ne sauraient être tenus pour responsables du contenu des informations accessibles depuis les ressources informatiques mises à disposition et du contenu des messages électroniques émis par les utilisateurs.

5- Utilisation des ressources informatiques

- Téléchargement

Afin d'éviter l'intrusion de virus, tout téléchargement de fichiers et toute utilisation de supports n'appartenant pas à la bibliothèque ne peuvent se faire sans l'autorisation préalable du personnel. Les supports extérieurs à la bibliothèque seront automatiquement vérifiés à l'antivirus.

- Installation de logiciels

Seuls les logiciels acquis par la ville de Lamballe et disponibles à la bibliothèque peuvent être consultés. L'installation de logiciels personnels ou libres n'est pas autorisée.

- Utilisation du disque dur

L'enregistrement de documents sur le disque dur est autorisé mais doit rester temporaire.

Le disque dur est un espace de travail accessible à tous, et ne permet pas de ce fait d'assurer la stricte sécurité et la confidentialité des documents s'y trouvant. Un nettoyage du disque dur est effectué régulièrement.

- Impression

l'utilisation de l'imprimante est payante. Les tarifs, fixés par le conseil municipal, sont affichés.

- Internet

Les inscriptions en ligne pour les mineurs ne sont pas autorisées sans l'accord du personnel de la bibliothèque. La communication de leurs coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) est strictement interdite. Les forums, listes de diffusion, blog et chats sont interdits.

- Configuration matérielle

Il est formellement interdit de s'introduire frauduleusement ou d'altérer le fonctionnement ou les données ressources informatiques mises à disposition.

L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place. Il doit signaler toute anomalie constatée.

6- Conseils quant à la qualité et la validité de l'information sur internet

La qualité et le contenu infomatif des documents électroniques peuvent être de qualité très variable. Il ne suffit pas de trouver une information, il faut en vérifier la source (références de l'auteur, date de diffusion de l'information) et toujours garder un esprit vigilant et critique.

7- Respect de la charte

En cas de non respect de cette charte, le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute consultation en cours. Et selon la gravité des faits constatés, la ville de Lamballe pourra interdire temporairement ou définitivement l'accès à l'espace multimédia. Pour les mineurs, un courrier sera adressé aux parents.

8- Evolution de la charte

En cas de modification de la présente charte, la version révisée sera portée à la connaissance des utilisateurs et devra immédiatement être prise en compte.